

ARRETE DU MAIRE

Nomination du régisseur suppléant de recettes pour les Mascarets

La Maire de la Ville de Pont Audemer,

Vu l'arrêté en date du 23 avril 2019 instituant une régie pour les Mascarets, sise à l'Hôtel de Ville Place de Verdun à Pont-Audemer ;

Vu la délibération en date du 18 janvier 2017 fixant le régime indemnitaire global des régisseurs de recettes et d'avances des collectivités locales et des établissements publics locaux

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 17/04/2023.

Considérant que l'agent suppléant nommé dans le précédent arrêté a quitté ses fonctions, il convient de nommer un nouveau régisseur suppléant pour la régie des Mascarets.

ARRETE

ARTICLE PREMIER – Mme Charlotte LEROY n'est plus nommée en tant que régisseur suppléant pour la régie de recettes des Mascarets.

ARTICLE 2 – A compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté, en cas d'absence pour maladie, congé ou tout autre empêchement exceptionnel, M<sup>me</sup> Pascaline BRIZOU sera remplacée par M<sup>me</sup> Marie LECARDONNEL domiciliée 366 route de la Grande Plaine St Germain Village 27500 Pont Audemer.

ARTICLE 3 – M<sup>me</sup> LECARDONNEL, Régisseur suppléant, ne percevra pas d'indemnité de responsabilité.

ARTICLE 4 – Le régisseur titulaire et le suppléant sont conformément à la réglementation en vigueur personnellement et pécuniairement responsables de la conservation des fonds, des valeurs et des pièces comptables qu'ils ont reçues, ainsi que de l'exactitude des décomptes de liquidation qu'ils ont éventuellement effectués.

ARTICLE 5 – Le régisseur et le suppléant ne doivent pas percevoir de sommes pour des produits autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la régie, sous peine d'être constitués comptables de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du Nouveau Code pénal.


ARTICLE 6 – Le régisseur et le suppléant sont tenus d'appliquer, chacun en ce qui le concerne, les dispositions de l'instruction interministérielle.

Fait à Pont-Audemer, le 24/04/2023

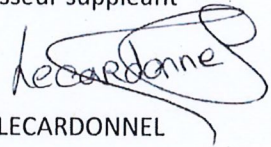
Le Maire

Le Régisseur Titulaire

le Régisseur suppléant

  
Alexis DARMOIS

  
Pascaline BRIZOU

  
Marie LECARDONNEL

